



ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 1612 ET 1643

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté les règlements suivants :

À la séance du 8 février 2021 :

- Le règlement numéro 1612 intitulé : « **Règlement décrétant une dépense de 1 000 000 \$, un emprunt de 943 900 \$ et l'affectation au fonds général d'un montant de 56 100 \$ pour la construction des services municipaux pour le développement domiciliaire du Domaine de la Tour (Phase VIII)** ».

Ce règlement a été approuvé par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation le 23 avril 2021.

À la séance du 26 avril 2021 :

- Le règlement numéro 1643 intitulé : « **Règlement modifiant le règlement numéro 1631 sur la tarification des biens, services et activités pour l'année 2021** ».

Ces règlements entrent en vigueur le jour de leur publication.

Ces règlements sont déposés dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1. Suite à l'ouverture partielle de l'hôtel de ville, toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures régulières de bureau, en prenant un rendez-vous pour la consultation, ou en communiquant avec la soussignée, par écrit, à l'adresse : ist-yves@ville.becancour.qc.ca.

Ville de Bécancour, le 5 mai 2021.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville